

MISE À JOUR – CONVENTION STCW 2010

Atelier sur la réglementation CSMOIM Québec - Février 2017





Convention internationale de 1978 sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille **(Convention STCW)**

Entrée en vigueur: **28 avril 1984** et modifiée :

- 1991 (SMDSM)
- 1994 (Personnel des navires citernes)
- **1995** (Refonte majeure et création des Codes A et B)
- 1997 (Personnel des navires à passagers et rouliers à passagers)
- 1998 (Compétences pour les cargaisons en vrac)
- Mai 2004 (Brevets et visas)
- Décembre 2004 (Compétences embarcations de sauvetage)
- 2006 (Agents de sûreté de navires) et
- **2010** (Amendements de Manille)



AMENDEMENTS DE MANILLE

Dates importantes

- Adoptés lors de la conférence de Manille en **juin 2010**
- Entrés en vigueur le **1^{er} janvier 2012**
- Dispositions transitoires se sont terminées le **1^{er} janvier 2017**



AMENDEMENTS DE MANILLE

Quelques nouveautés

- Mise à jour des tableaux de compétences
- Formations de mise à niveau (FUM)
- Aptitude à l'exercice de l'autorité et au travail d'équipe
- Formation obligatoire pour la délivrance des brevets
- Exigences de formation en sûreté
- Nouveaux brevets et certificats d'aptitude
- Prévention de l'abus des drogues et de l'alcool
- Normes médicales d'aptitude des gens de mer



FORMATIONS DE MISE À NIVEAU FUM

Aux 5 ans

- Pour l'obtention initiale d'un brevet
- Pour exercer une fonction liée à la formation FUM

- Formation de sécurité de base STCW
- Aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage et des canots de secours autres que les canots de secours rapides
- Formation avancée aux techniques de lutte contre l'incendie
- Soins médicaux d'urgence (secourisme avancé en mer)



BREVETS – CERTIFICATS - DOCUMENTS

Appellation anglaise	Appellation française
Certificate of competency (CoC)	Brevet d'aptitude (BA)
Certificate of proficiency (CoP)	Certificat d'aptitude (CA)
Training certificate	Certificat de formation
Documentary evidence	Attestation



STCW - APPLICATION

- La Convention s'applique aux **gens de mer** servant à bord des **navires de mer**
- L'expression **navire de mer** désigne *un navire autre que les navires qui naviguent exclusivement dans les eaux intérieures ou dans des eaux situées à l'intérieur ou au proche voisinage d'eaux abritées ou de zones où s'appliquent les règlements portuaires*

Au Canada

Certaines exigences sont amoindries dans la nouvelle zone de navigation intérieure



Navigation intérieure - Golfe St-Laurent et Côte Est



Navigation intérieure - Région du Pacific





POLITIQUE ET BULLETIN 12/2016

- Les modifications au ***Règlement sur le personnel maritime (RPM)***, qui doivent donner effet aux amendements de Manille, ne sont pas prêtes.
- Une **politique** a été mise en place par **TC** pour permettre aux marins d'obtenir les brevets, certificats et autres documents qui leur sont nécessaires pour effectuer des voyages auxquels la convention STCW s'applique
- Le **Bulletin de la sécurité des navires #12/2016** énonce les dispositions prises



MESURES D'APPLICATION RETARDÉES À L'INTERNATIONAL

- Certaines difficultés constatées au niveau de la capacité des marins d'obtenir les brevets, certificats et visa conforme à Manille 2010
- **Circulaire du Comité de la sécurité maritime** de l'**OMI** MSC.1/Circ. 1560 du 5 décembre 2016
- **Jusqu'au 1 juillet 2017**, les autorités de contrôle portuaire devraient s'abstenir de prendre des mesures punitives contre les marins non conforme à Manille 2010, si les documents détenus sont conforme à STCW dans sa version d'avant manille 2010



MERCI !